

Informations de base	
<p>2026/2589(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Exigences supplémentaires pour les États membres dans leurs plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027 et les règles pour la norme 1 relative aux BCAE</p> <p>Complétant 2018/0216(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.10 Politique et économies agricoles 3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2589(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2018/0216(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/10/05073